

ACTUALITÉS SOCIALES

Synthèse réalisée par **Cécile Meyer** à partir du quotidien **LIAISONS SOCIALES**

Du lundi 18 novembre au vendredi 22 novembre 2020

CONDITIONS DE TRAVAIL (durée, rupture, CDD, santé...)	
<p>LS 19/11/2019 n°17941 Page 2</p>	<p>La CEDH valide la vidéosurveillance secrète de caissières de supermarché <i>CEDH, Grande chambre, 17 octobre 2019, aff. 1874/13 et 8567/13, Lopez Ribalda et autres c. Espagne</i> Le 17 octobre 2019, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a admis la possibilité de recourir à la vidéosurveillance de salariés sans les en avoir informés au préalable. Réunie en Grande chambre, elle a jugé que l'existence de soupçons raisonnables d'irrégularités graves et l'ampleur des manques constatés pouvaient justifier l'absence d'information préalable au placement sous vidéosurveillance de caissières de supermarché.</p>
<p>LS 22/11/2019 n°17944 Pages 3-4</p>	<p>Services de santé interentreprises : licencier l'IPRP impose de saisir l'instance de surveillance <i>Cass. soc., 14 novembre 2019, n° 18-20.307 FS-PB</i> Le licenciement de l'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) employé par un service de santé au travail interentreprises, doit être précédé d'une consultation du comité interentreprises ou de la commission de contrôle, conformément aux prévisions du Code du travail. La Cour de cassation y voyant une garantie de fond, le défaut de consultation rend le licenciement sans cause réelle et sérieuse, précise un arrêt du 14 novembre 2019.</p>
<p>LS 20/11/2019 n°17942 Page 1</p>	<p>PSE : le juge judiciaire reste compétent en matière de risques psychosociaux <i>Cass. soc., 14 novembre 2019, n° 18-13.887 FS-PB</i> Dans un arrêt du 14 novembre 2019, la Cour de cassation tranche l'une des principales questions restant en suspens depuis la réforme des PSE de 2013 : celle du juge compétent pour statuer sur les risques psychosociaux générés par une réorganisation assortie d'un PSE homologué ou validé par l'administration. La chambre sociale consacre la compétence résiduelle du juge judiciaire qui pourra donc, le cas échéant, suspendre l'opération de restructuration sur le fondement d'un manquement à l'obligation de sécurité.</p>
DISCRIMINATIONS - DIVERSITÉ	
<p>LS 20/11/2019 n°17942 Page 2</p>	<p>Le bâtiment et les transports routiers demandent le maintien de la liste des Ecap pour leurs secteurs <i>Accord du 9 juillet 2019 relatif aux Ecap dans le bâtiment. Constat paritaire du 29 mai 2019 sur les Ecap dans les métiers des transports routiers et des activités auxiliaires du transport</i> Alors que les pouvoirs publics vont procéder à la révision de la liste des emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières (Ecap), en matière d'emploi des personnes handicapées, les branches du bâtiment et des transports routiers souhaitent le maintien en l'état de la liste des Ecap pour les emplois relevant de leurs deux secteurs d'activité. À cet effet, les partenaires sociaux du bâtiment ont signé un accord le 9 juillet 2019 et ceux des transports routiers un constat paritaire le 29 mai.</p>
<p>LS 21/11/2019 n°17943 Pages 7</p>	<p>Le gouvernement souhaite alléger et simplifier les parcours d'emploi des personnes handicapées La ministre du travail et la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées ont installé le 18 novembre « un comité de suivi et d'évaluation de l'emploi des personnes handicapées ». Ce comité réunit partenaires sociaux, acteurs de terrains (Pôle emploi, Cap emploi, Agefiph, etc.), associations et parlementaires. À l'occasion de ce lancement, le gouvernement a présenté la stratégie 2020-2022 pour l'emploi des personnes handicapées, qui récapitule les mesures lancées dans ce domaine. Une plateforme numérique d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap sera également ouverte à compter de janvier 2020.</p>
ÉCONOMIE (emploi, chômage, chiffres)	
<p>LS 18/11/2019 n° 17940 Page 3</p>	<p>Le chômage au sens du BIT repart légèrement à la hausse au troisième trimestre 2019 <i>INSEE, Informations rapides n° 292, 14 novembre 2019</i> Après une baisse de 0,2 point au second trimestre 2019, le taux de chômage au sens du BIT est en légère hausse au troisième trimestre 2019, a annoncé l'Insee le 14 novembre. Pour l'ensemble de la France (hors Mayotte), il s'établit à 8,6 % (2,5 millions de personnes) et à 8,3 % en France métropolitaine (hors Mayotte).</p>
<p>LS 22/11/2019 n°17944 Pages 4-5</p>	<p>Le COR exclut le retour à l'équilibre du système de retraite en 2025 <i>Rapport du COR «Perspectives des retraites en France à l'horizon 2030», 21 novembre 2019</i> À l'horizon 2025-2030, le déficit du système de retraite devrait s'établir entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros, selon les nouvelles projections financières établies par le Conseil d'orientation des retraites (COR) dans un rapport remis le 21 novembre au Premier ministre.</p>
<p>LS 21/11/2019 n°17943 Pages 4-5</p>	<p>L'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi de finances pour 2020 <i>Projet de loi de finances pour 2020 adopté en première lecture le 19 novembre à l'Assemblée nationale</i> Le 19 novembre, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi de finances pour 2020. En matière sociale, le principal apport des députés concerne la taxe forfaitaire sur les CDD-U, dont ils ont limité le champ d'application. Quelques mesures intéressent aussi la contribution formation et en particulier le report d'un an de sa collecte par les Urssaf.</p>
<p>LS 18/11/2019 n° 17940 Page 4</p>	<p>Vers une exonération de la taxe de 10 euros sur les CDD d'usage en cas d'accord de branche <i>Projet de loi de finances pour 2020</i> Un amendement à l'article 51 du projet de loi de finances pour 2020 a été voté par l'Assemblée nationale le 14 novembre, qui prévoit d'exonérer de la taxe de 10 euros sur chaque « CDD d'usage » conclu dans les secteurs</p>

	ayant « déjà prévu par accord de limiter le recours abusif à ce type de contrat » a annoncé à l'AFP le secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères, Jean-Baptiste LEMOYNE.
FORMATION	
LS 18/11/2019 n° 17940 Page 1	Enedis redéfinit sa politique d'alternance pour la période 2019 à 2022 <i>Accord « alternance » pour la période 2019-2022 d'Enedis, du 27 septembre 2019</i> Le distributeur d'électricité Enedis a conclu, le 27 septembre 2019, un accord destiné à « promouvoir l'alternance », pour répondre à l'enjeu du renouvellement des compétences et assumer sa « responsabilité sociétale » en faveur de l'insertion professionnelle. Souhaitant contribuer à l'insertion de personnes extérieures à l'entreprise, les signataires excluent la Pro-A du champ de l'accord, qui prévoit différentes mesures de soutien aux alternants, harmonise l'accompagnement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, et précise les modalités du pilotage d'un système voulu « performant ».
LS 22/11/2019 n°17944 Pages 2-3	L'appli « Mon compte formation » permet de choisir et acheter directement une formation Baptisée « Mon compte formation », l'application mobile qui donne accès au compte personnel de formation (CPF) est disponible depuis le 21 novembre 2019. Elle permet de choisir de réserver et de payer une formation librement, et sans l'intermédiation de l'employeur, de son Opco ou encore de Pôle emploi. Le gouvernement parie sur une montée en charge rapide de ce dispositif à la main des usagers, puisqu'il vise un million de personnes formées en 2020. L'appli doit évoluer dans les mois qui viennent, notamment pour intégrer les abondements versés par les financeurs de la formation et, en particulier, par les employeurs souhaitant cofinancer une formation avec un salarié.
PROTECTION SOCIALE	
LS 22/11/2019 n°17944 Page 5	Pas d'accord entre députés et sénateurs sur le PLFSS 2020, qui retourne à l'Assemblée le 25 novembre Sans surprise, députés et sénateurs ont échoué le 19 novembre à se mettre d'accord sur une version commune du projet de budget 2020 de la sécurité sociale, qui va donc faire l'objet d'une nouvelle lecture à l'Assemblée à partir du 25 novembre. Les sénateurs avaient mis brutalement fin à l'examen du texte la semaine dernière, en attendant de connaître les mesures d'urgence pour l'hôpital que le gouvernement devait dévoiler le 20 novembre. Les députés réexamineront le PLFSS 2020 le 25 novembre et éventuellement le 26, puis ce sera au tour du Sénat alors que la lecture définitive est prévue le 2 décembre au Palais Bourbon.
LS 20/11/2019 n°17942 Page 5	Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité progresse encore <i>Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 18 novembre 2019</i> Le 18 novembre 2019, la Caisse nationale d'allocations familiales (CAF) a indiqué que la prime d'activité bénéficiait au 30 juin à 4,17 millions de foyers, soit 1,44 millions de plus que l'an dernier. Du fait des mesures « d'urgence économiques et sociales » votées fin 2018 pour répondre à la colère des Gilets jaunes, le nombre de bénéficiaires a bondi de 52 % au premier trimestre 2019 par rapport au premier trimestre 2018.
RELATIONS SOCIALES (droit syndical, IRP, conventions et accords)	
LS 19/11/2019 n°17941 Page 2	Les résultats des élections au CSE doivent être transmis en ligne <i>Arr. du 4 novembre 2019, JO 16 novembre, NOR: MTRT1931757A</i> Les modalités de transmission électronique au ministère du Travail des résultats des élections professionnelles dans les entreprises sont désormais définies par un arrêté du 4 novembre 2019 décrivant la procédure à suivre.
LS 21/11/2019 n°17943 Pages 1 à 3	Le Parlement adopte définitivement le projet de loi d'orientation des mobilités <i>Projet de loi d'orientation des mobilités définitivement adopté le 19 novembre 2019</i> Le 19 novembre, le projet de loi d'orientation des mobilités a été adopté de manière définitive après un ultime vote de l'Assemblée nationale. Le texte ambitionne de réformer en profondeur le cadre général des politiques de mobilités « pour offrir à nos concitoyens, sur l'ensemble du territoire, des solutions de déplacement à la hauteur de leurs attentes et des enjeux d'aujourd'hui ». Dans le champ social, il instaure notamment un « forfait mobilités durables », fait de la mobilité un nouveau sujet des négociations obligatoires sur l'égalité et la qualité de vie au travail (QVT), et instaure une charte de responsabilité sociale pour les plateformes de la mobilité.
LS 21/11/2019 n°17943 Pages 3-4	Le Cese souhaite développer les négociations sur les mobilités en entreprise <i>CESE, avis « Travail, emploi et mobilité », 13 novembre 2019</i> Distance domicile-travail, enjeux écologiques et de responsabilité sociale et environnementale, prise en charge des frais de transport, zone géographique de recherche d'emploi... Autant de sujets sur lesquels s'est penché le Conseil économique social et environnemental (Cese) dans son avis « travail, emploi et mobilités » adopté le 13 novembre. Les préconisations du Cese s'articulent autour de trois axes : améliorer les trajets domicile-travail, négocier les mobilités, en particulier dans les entreprises, et orienter la politique des mobilités liées aux activités professionnelles en fonction de critères de justice sociale et environnementale.
LS 18/11/2019 n° 17940 Pages 2-3	Obligation de confidentialité et procédure de mandat ad hoc <i>Cass. soc., 9 octobre 2019, n°18-15.305 FS-PB</i> la Cour de Cassation considère que l'Expert-comptable du comité de groupe, bien qu'il soit lui-même tenu par une obligation de confidentialité, n'a pas accès aux documents relatifs à une procédure de mandat ad hoc. La Chambre sociale rappelle que la confidentialité « s'attache non seulement à la requête mais également aux documents ayant trait à la procédure mise en œuvre et notamment la cession envisagée ».